

Site Natura 2000 « Pelouses calcicoles de la côte chalonnaise »

Compte-rendu du comité de suivi

Le 24 juin 2014, à 10h00, à la salle polyvalente inférieure de Rully.

Personnes présentes :

François LOTTEAU - Président du COSUI

Pauline SLUSARCZYK - Chargée de mission NATURA 2000

Claire SAUNIER- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)

Thierry HUVER – DDT (Direction Départementale du Territoire)

Isabelle GASTELLIER- DDT

Frédéric JEANDENAND- Pour Romain GAMELON, directeur du CENB (Conservatoires des Espaces Naturels de Bourgogne)

Jean-Baptiste PONSOT- pour Marc SONNET, maire de Rully

Gilles NUNES- Pour Daniel LERICHE, président de la communauté de communes Entre Monts et Dheune

Bertrand DURY- Pour Christian DECERLE, président de la chambre d'agriculture

André LAVARDE- pour Robert COULON, Président de l'office de tourisme de Saint-Gengoux-le-National

Julien BUZENET - pour Christian GALLAND, Maire de Burnand

Jean GRESSARD - maire de Chenôves

Robert MONARD- pour Sylvie SORDET, maire de Curtil-sous-Burnand

Denise MOREAUX - pour Jean-Noël GORGE, maire de Fley

Jean-Luc COTIER – pour Dominique JUILLOT - Maire de Mercurey

Dominique MORICE- Maire de Saint-Vallerin

Edmont VALETTE - Maire de Saules

Edouard BUISSON- pour Jacques PELUS, président de la fédération des chasseurs

Jean-Baptiste DURAND- pour Philippe VADOT SHN Givry

Patrice NOTTEGHEM – pour Joël MINOIS, président de l'AOMSL

Marie-Hélène GALLET- vice-présidente du comité départemental de randonnée pédestre

André LAVARDE- office de tourisme de Saint-Gengoux-le-National

Absents excusés :

Yves BONNOT- Président de la FDSEA

Jean-Pierre GILLOT- Président du Comité départemental de protection de la Nature

René DELORME – maire de Saint-Gengoux-le-National

Pierre ROBIN – maire de Montagny-les-Buxy

Dominique LANOISELET – conseillère générale du canton de Buxy

Claudette BRUNET-LECHENAULT- conseillère général du canton de Chagny

Christophe SIRUGUE – député de Saône-et-Loire 5^{ème} circonscription

Christophe BRETNET- porte-parole de la confédération paysanne

Ordre du jour :

- Présentation du rôle et du fonctionnement de la structure aux nouveaux membres
- Présentation du rôle et du fonctionnement du poste d'animateur
- Présentation de l'animation en cours, des actions déjà menées et en projet
- Réflexion pour l'animation 2015
- Questions diverses

La séance débute à 10h05

M. Huver rappelle que cette réunion extraordinaire se tient suite à la décision de la nouvelle équipe municipale de Rully, de ne pas prolonger le portage de l'animation Natura 2000. Le but n'étant pas de trouver un volontaire en séance, mais bien de présenter le fonctionnement pour permettre à chacun d'exposer le projet à sa structure et de pouvoir y réfléchir.

Il commence par présenter les objectifs de l'animation et les acteurs. Mais, au vu des questions qui sont posées sur les définitions de sigles, l'animatrice se propose de reprendre la présentation de NATURA 2000 depuis le début. Elle rappelle donc pour les nouveaux élus l'origine de ce réseau européen, le fonctionnement d'un site, l'historique du site, ses caractéristiques... Elle rappelle également les risques qui pèsent sur ces milieux et les actions préconisées.

M. Huver reprend la parole pour détailler les rôles de chacun des acteurs : les services de l'État (DREAL et DDT), le comité de suivi (COSUI), la structure animatrice et l'animateur (voir power point joint). Les questions sont nombreuses quant au rôle exact de la commune qui porte l'animation. M. Huver précise donc que la future structure porteuse doit pouvoir mettre à disposition de l'animateur un bureau disposant d'une ligne téléphonique et d'un accès internet, le matériel informatique et tout le nécessaire de bureau étant déjà achetés. La future structure doit aussi avoir un secrétariat susceptible de passer quelques heures par mois pour le suivi administratif et comptable de Natura 2000, temps à consacrer en dehors du secrétariat municipal, également financé par Natura 2000. Il rappelle que si la commune doit faire l'avance de trésorerie sur quelques mois, tout est pris en charge à 100% par l'Etat et l'Europe. Les demandes de subvention doivent être faites chaque année pour l'animation de l'année suivante. Tout le matériel nécessaire et les autres actions (études complémentaires, communication,...) doivent être pris en compte dans cette demande. Pendant l'exercice comptable de référence, la collectivité peut demander un ou plusieurs acomptes selon le coût global alloué (à convenir avec la DDT).

L'animatrice résume ensuite rapidement toutes les actions entreprises ces trois dernières années : les supports de communication créés, la communication réalisée au bénéfice du grand public et des scolaires, les informations faites aux élus, aux agriculteurs, aux chasseurs, aux associations locales, ... (Voir power point joint). Enfin, elle présente le film sur les pelouses calcaires qu'elle a réalisé. L'ensemble de ces actions est apprécié par l'assemblée.

M. Lotteau, président du comité de suivi expose également rapidement son point de vue et son rôle dans la mise en œuvre de l'animation. Il explique qu'il supervise l'animatrice, veille à la cohérence des actions entreprises, signe les documents, mais que dans l'ensemble son rôle est modeste.

M. Huver et M. Nunes précisent que même si l'on dispose de 6 mois pour trouver une nouvelle structure animatrice, il est demandé aux volontaires potentiels de se faire connaître rapidement afin de pouvoir organiser au mieux le transfert sans occasionner de rupture d'animation. Monsieur Huver reste à disposition pour tout renseignement complémentaire le cas échéant

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11h50.

Les présentations power point présentées durant de COSUI, tous les projets et toutes les informations concernant le site et présentées durant ce COSUI sont disponibles auprès de la structure animatrice, aux coordonnées suivantes : Pauline Slusarczyk, aninat2000.p3c@orange.fr, 03 85 87 31 53 et sur le site internet dédié aux pelouses : pelousescalcaires-cotechalonnaise.n2000.fr.

M. François LOTTEAU, Président du COSUI,

